



MAIRIE  
DE  
**NEYDENS**  
HAUTE-SAVOIE

74160

Date de la convocation : 09 déc. 2014

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Quorum : 10

Nombre de présents : 16  
Caroline LAVERRIERE  
Bernard CHAUTEMPS  
Carole VINCENT  
Jean-Luc GUERINEAU  
Martial BAUDET  
Michèle DUVAL  
Sophie GIROD  
Roberto BONALDI  
Nathalie BLANES  
Cécile SAUTIER  
Claire HUBER  
Yves TREGOAT  
Catherine SILVESTRE  
Yves FELIX  
Levent BAYAT  
Adrien DOCHE

Pouvoirs : 3  
Eve ROUKINE  
A  
Carole VINCENT  
Lionel VESIN  
A  
Roberto BONALDI  
Véronique VERGUET  
a  
Michèle DUVAL

Absent:

Nombre de voix total : 19

Secrétaire de séance :  
Martial BAUDET

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL du 16 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le seize décembre, le conseil municipal de la commune de Neydens, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le maire, Caroline LAVERRIERE.

#### Ouverture de la séance à 19h45.

#### Election du secrétaire de séance : Martial BAUDET

**Monsieur BONALDI demande à l'ensemble du conseil municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :**

- **Approbation du règlement des statuts du Conseil municipal des enfants**

**A l'unanimité le conseil accepte de rajouter ce point.**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 décembre 2014.**

**Le présent compte rendu sera approuvé lors du prochain conseil municipal.**

#### Délibération N° 92 : Convention avec l'association la Laurentienne

Madame le Maire laisse la parole à M. GUERINEAU, adjoint en charge des bâtiments.

M. GUERINEAU explique au conseil municipal qu'une convention avec l'association de la laurentienne doit être passée pour accueillir les temps d'activités périscolaires et les réunions de l'association « les tulipes ». En effet, ces activités se déroulent actuellement dans la salle communale. Début d'année, la salle communale va accueillir la cantine et ne pourra plus servir aux activités.

M. GUERINEAU lit la convention.

M FELIX, souhaite avoir des explications sur l'article 7 et notamment sur la phrase « *La Commune est autorisée à mettre le local à la disposition de ses membres pour des manifestations ou des activités qui ne sont pas ouvertes au public* ».

M. GUERINEAU explique que cette phrase peut porter à confusion et qu'elle devrait être retirée.

M. DOCHE attire l'attention sur une erreur de numérotation des articles, il n'y a que 13 articles.

Mme HUBER indique qu'il y a une faute d'orthographe à l'article 4 « ou ».

Mme le Maire propose de passer au vote ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à une abstention,

- Accepte les modifications apportées
- Accepte la convention
- Autorise Mme le Maire à signer la convention

Mme le Maire explique que M CHAFFARD, président de l'association la Laurentienne, est venu l'informer que la communauté de communes

demande à ce que le bâtiment de la Laurentienne soit mis en conformité au niveau du branchement de l'eau potable (compteur, branchement sur le domaine public etc.). Les frais de mise en conformité se montent à environ 1 300 €. Après discussion il y aurait la possibilité de mettre exceptionnellement un compteur à l'intérieur du bâtiment.

---

**Délibération N° 93 : lancement d'une procédure de modification de la zone d'aménagement (ZAC) concertée des envignes -**

---

Madame le Maire laisse la parole à Mme VINCENT, adjointe en charge du PLU et de la ZAC.

Mme VINCENT explique au Conseil Municipal qu'à la suite de discussions avec la Communauté de Communes du Genevois concernant la ZAC de Cervonnex et étant donné que la rétrocession de l'autoroute est presque terminée il serait intéressant de mettre en révision la ZAC des envignes.

Cette révision se ferait en parallèle avec la révision du plan local d'urbanisme (PLU) avec une durée de travail estimée entre 12-18 mois. Cette révision sera intégrée au PLU.

La procédure se déroulerait comme il suit :

- Début d'année : marché pour le choix de l'urbaniste
- Mise en place du marché d'études (eaux, environnement, etc).
- Rédaction du cahier des charges
- lancement de l'appel d'offre des marchés pour les travaux.

La procédure sera lancée lors de l'arrivée du secrétaire général pour la mise en place des marchés.

Mme VINCENT explique au Conseil Municipal la zone d'aménagement concertée des Envignes a été créée par délibération en date du 24 novembre 1997.

Les objectifs qui ont motivés la création de la ZAC étaient :

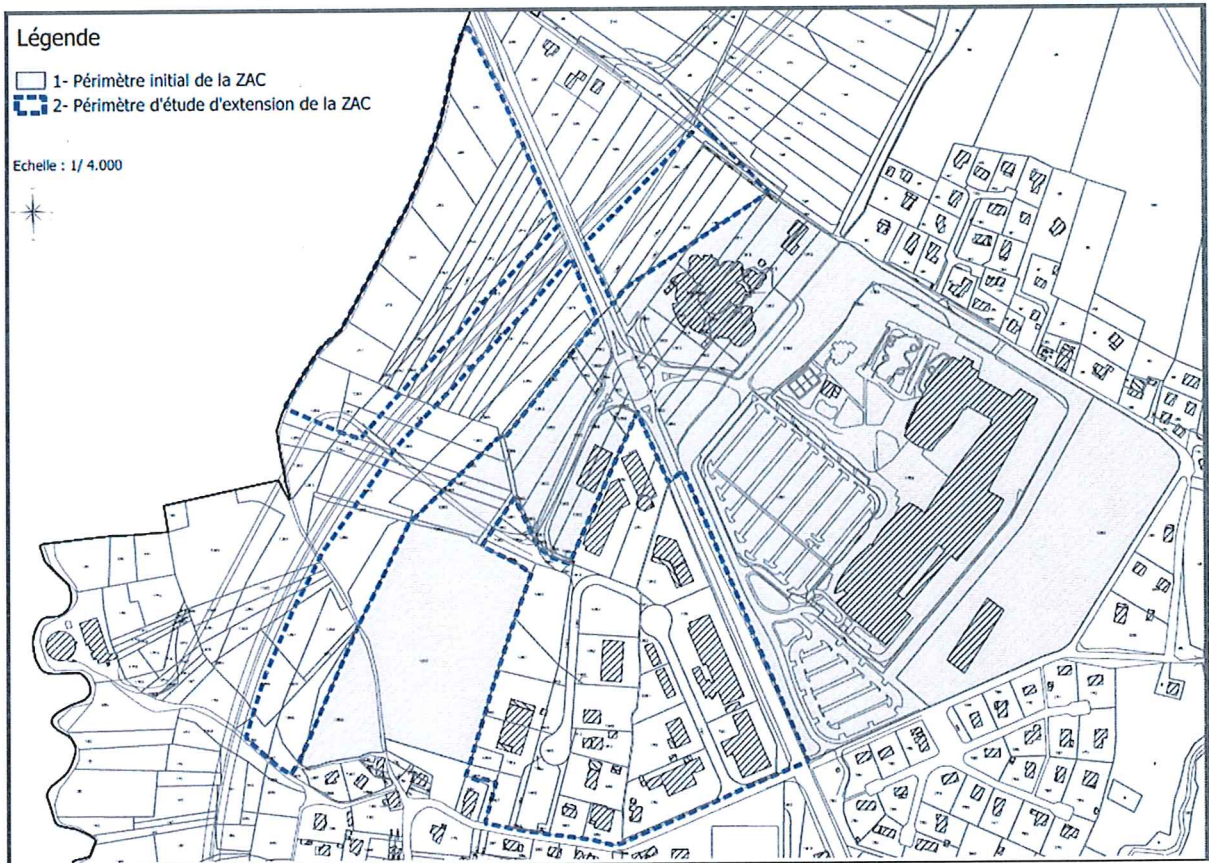
- accueillir de nouvelles activités économiques et de loisirs en continuité et en cohérence avec les zones existantes afin de favoriser l'emploi,
- débloquer de nouveaux espaces réservés à l'habitation pavillonnaire dans la zone limitrophe au lotissement des Envignes,
- améliorer la sécurité routière de l'ensemble du secteur notamment par la création d'un giratoire sur la RN 201 et par le renforcement des liaisons internes permettant d'assurer une meilleure organisation de l'espace et du fonctionnement urbain de l'ensemble de la commune.

La ZAC est aujourd'hui partiellement réalisée. Certains secteurs ne sont pas encore construits, il s'agit des îlots Z3a, Z4 et Z5 (pour partie). La surface de plancher restant à réaliser est d'environ 20 000 m<sup>2</sup>.

La Commune souhaite aujourd'hui faire évoluer la ZAC pour :

- la rendre compatible avec les orientations du SCoT en augmentant la densité sur les îlots destinés à de l'habitat,
- Intégrer la zone d'activités existantes (secteurs Ux du plan local d'urbanisme en vigueur),
- Augmenter les surfaces destinées aux activités économiques en intégrant les secteurs classés 2Au dans le plan local d'urbanisme en vigueur.

Le périmètre serait donc modifié comme il suit :



Mme VINCENT rappelle que lors de la mise en place du nouveau conseil, une commission ZAC a été créée. Il y a la possibilité d'ouvrir cette commission à des personnes extérieures. En effet, il y a eu des demandes d'entrepreneurs de la commune. Mme VINCENT pense qu'ils auraient leur place dans la commission afin de connaître leurs besoins.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuver les objectifs d'aménagement,
- Fixe, en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation sur cette opération de la manière suivante :
  - o Avis d'information dans la presse locale ou municipale,
  - o Mise à disposition, en Mairie, du dossier d'étude et d'un registre d'observations,
  - o Organisation d'une réunion publique
- Approuve le périmètre d'étude pour l'extension de la ZAC
- Décide d'engager l'ensemble des études nécessaires à la procédure de modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC des Envignes,
- Autorise Mme le Maire à mettre en concurrence, à signer et à exécuter tous les marchés d'études nécessaires à la procédure.

---

#### **Délibération N° 94 : convention avec l'association les Tulipes**

---

Madame le Maire laisse la parole à M. GUERINEAU, adjoint en charge des bâtiments.

M. GUERINEAU explique que l'association des tulipes demande à accéder à la salle informatique de l'école pour réaliser des cours d'informatique.

M. GUERINEAU lit la convention.

Concernant l'article 4, M. GUERINEAU explique qu'il est important que les membres respectent les lieux. La commune ne veut pas remettre à disposition un agent pour nettoyer après leur passage. Ils devront rendre la salle en état pour les enfants le lendemain.

[ ]  
M BONALDI, demande si l'association fait appel à un enseignant et s'il y a une limite pour l'accueil.

M. GUERINEAU explique qu'il y a un intervenant extérieur. Il y a plusieurs groupes de travail qui comprennent entre 5 et 10 personnes par session.

M BAYAT, demande si leur professeur pourrait intervenir lors des temps d'activités périscolaires.

Mme VINCENT, explique qu'elle a demandé mais qu'il est hors budget.

Mme le Maire propose de passer au vote ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Accepte la convention
- Autorise Mme le Maire à signer la convention

---

### **Délibération N° 95 : Approbation du règlement des statuts du conseil municipal des enfants.**

---

Mme le Maire laisse la parole à M. BONALDI, conseiller en charge du conseil municipal des enfants.

M BONALDI, remercie les membres du conseil d'être venus et de s'être autant impliqués lors des élections du conseil municipal des enfants.

Mme le Maire, explique que cela était très positif. Il y a eu beaucoup de questions concernant les écharpes et notamment sur la Marianne.

Mme VINCENT, explique que ce qui était intéressant est que les élections se sont déroulées dans les conditions réelles (isoloir, cartes d'électeurs, urnes, etc).

Mme le Maire propose que les affiches des candidats soient exposées dans la salle consulaire et prises en photos pour les insérer dans le bulletin municipal et sur le site Internet.

M. BONALDI informe le conseil municipal que le premier conseil des enfants aura lieu le 13 janvier 2015 à 16h45. Pour l'occasion, il souhaiterait inviter le Dauphiné ou le Messager.

M. BAYAT, propose de mettre les photos et informations sur le site de l'école et de la commune.

M. BONALDI fait lecture des statuts.

M. GUERINEAU demande comment est remplacé un élu en cas de démission.

M. BONALDI explique que la liste des élections a été conservée et qu'en cas de démission la liste serait reprise.

Mme le Maire remercie M. BONALDI pour l'investissement qu'il a fourni.

Mme VINCENT explique qu'il y a trois conseils dans la commune, aînés, enfants, élus. Il serait intéressant de les réunir au moins une fois dans l'année.

M GUERINEAU, propose qu'un enfant élu participe à un conseil municipal pour voir comment cela se déroule.

Mme SAUTIER pense qu'un conseil municipal risque d'être long.

Mme SILVESTRE pense qu'il faudrait retirer dans l'article 4 « que le candidat habite sur la commune ».

Mme HUBER n'est pas d'accord.

Mme SAUTIER explique que c'est le choix des parents de ne pas habiter sur la commune et que les enfants ne doivent pas subir leur choix et que ce n'est pas pour cette raison qu'ils ne souhaitent pas s'investir. Il n'y a pas d'équité.

M. BONALDI change « habite la commune » en « scolarisé sur la commune ».

M. BONALDI donne la liste des enfants élus :

- Titouan AMELINE
- Justine CAUL-FUTY
- Laura MOMPO
- Liri SAHITI
- Laura BONALDI
- Fanny IZZO
- Maylis MAFFIA-DABADIE
- Louise TOURADE

Mme le Maire explique que le directeur a informé, en amont, les candidats que le travail serait important et qu'il se ferait pendant les temps de récré. C'est aux enfants élus d'élaborer les projets (faisabilité, budgets, etc.) pour les présenter aux conseillers municipaux.

Mme le Maire rappelle qu'il devra être prévu des crédits au budget 2015.

Mme le Maire propose de passer au vote ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Accepte la modification apportée à l'article 4
- Accepte le règlement des statuts du conseil municipal

#### **Informations diverses :**

#### **Dates des conseils municipaux 2015**

Madame le Maire propose les dates suivantes :

13 janvier 2015  
10 février 2015  
10 mars 2015  
07 avril 2015  
05 mai 2015  
02 juin 2015  
30 juin 2015  
25 août 2015  
22 septembre 2015  
20 octobre 2015  
17 novembre 2015  
15 décembre 2015.

#### **Commission scolaire :**

#### **Projet éducatif territorial (PEDT)**

Mme VINCENT explique que la commission scolaire a commencé à travailler sur le projet éducatif territorial. Lorsque la première mouture sera réalisée, elle sera transmise aux conseillers.

Une prochaine réunion aura lieu avec l'inspectrice et un représentant de la direction départementale de jeunesse et sports.

M. Felix demande s'il y a un cadre réglementaire.

Mme VINCENT répond qu'il y a un cadre à respecter. Les fonds d'amorçage donnés aux communes sont désormais subordonnés à l'élaboration de ce document

Une réunion d'information aura lieu le 30 janvier 2015 dans les locaux de la communauté de communes du Genevois. Elle est organisée par M. Marx, élu à la commune de St Julien-en-Genevois, en charge des rythmes scolaires.

Concernant les temps d'activités périscolaires (TAP), le premier trimestre est plutôt positif. Ils reprendront le 12 janvier 2015. Il y aura une activité en plus : initiation au cirque.

Des formations réalisées par la maison du Salève sont proposées pour la mise en place d'activités par les communes.

Catherine BUSSAT, ATSEM, est allée faire la formation avec la ludothèque pour les activités ludiques.

Des achats de jeux pour étoffer les temps d'accueil vont être faits.

Jeudi 18 décembre 2014 à 18h00 aura lieu la représentation des enfants. Il faut compter environ  $\frac{3}{4}$  heure 1 heure.

### **Plan Communal de Sauvegarde :**

Mme VINCENT informe le conseil qu'il y a déjà eu deux réunions pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elle a également rencontrée une société spécialisée dans le système d'alerte aux populations.

Dès que les travaux seront plus avancés un compte rendu sera transmis au conseil municipal.

Un rapprochement auprès du Vitam sera fait pour prévoir un accord pour que le magasin puisse réaliser des stocks de nourriture, pc relais etc...

### **Vœux du Maire**

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 09 janvier 2015. Il y aura un discours et un apéritif. Des agents communaux se sont portés volontaires pour faire le service.

Mme Silvestre propose de faire appel à un orchestre.

### **Soirée des élus / agents**

Un repas avec les élus et les agents aura lieu le 16 janvier 2015.

### **Cantine**

Comme indiqué au début du conseil, la cantine sera transférée dans la salle communale en 2015. Il était prévu que le transfert se fasse à la rentrée des vacances d'hiver. Cependant, la cantine ne pourra pas être ouverte début janvier car les services hygiène et sécurité ne sont pas joignables. De plus, il manque du matériel qui a été commandé. Les locaux sont prêts mais l'ouverture ne se fera que le 23 février 2015.

M BONALDI, demande quand aura lieu la mutation de la garderie car elle est trop petite et pas assez bien aménagée. La cantine actuelle est plus adaptée aux enfants et à l'aide aux devoirs.

M. BAUDET demande si les portes d'entrées sont aux normes.

M. GUERINEAU répond que le transfert se fera au même moment que le transfert de la cantine. Il faudra voir si le bâtiment est conforme et si le coût des travaux rentre au budget 2015.

### **Transfert compétence petite enfance à la Communauté de communes.**

Mme HUBER explique qu'elle a assisté à la réunion du sivu. Le transfert ainsi que la mutualisation vont coûter beaucoup plus chers que prévus. La mutualisation entraîne une augmentation des cotisations pour la Commune de 36 000 € à 52 000 €.

M FELIX trouve qu'il est important de dire que les montants sont élevés alors que l'on ne crée pas de lit supplémentaire.

Mme HUBER explique que même si le transfert n'avait eu lieu les cotisations auraient dues être revues à la hausse.

Mme VINCENT explique que cette augmentation est due au fait que dans les différentes crèches les salaires ne sont pas les mêmes et qu'il faut faire un ajustement, que le travail des élus dans les SIVU se font pour la plupart bénévolement et que ce travail est remplacé par des agents payés.

M. FELIX demande s'il est possible de faire machine arrière ?

### **Commission communautaire des sports**

M. BAYAT explique qu'il a participé à la commission sport de la Communauté de Communes du Genevois (CCG). Il n'y aura pas de budget supplémentaire prévu pour 2015. La commission tire la sonnette d'alarme et réclame un gymnase intercommunal.

En effet, les équipements scolaires sur St Julien n'ont pas tous été réalisés et les bâtiments existants sont pris et les écoles communales n'ont plus de place.

Les équipements sont occupés à 20 % par les administrés de St Julien et à 45 % les administrés de la Communauté de Communes du Genevois.

Mme VINCENT intervient en indiquant que deux équipements intercommunaux ont été réalisés sur les communes de Valleiry et de Collonges sous Salève. Si la réflexion n'a pas été réalisée correctement ce n'est pas la faute de Neydens.

M. BAYAT explique que la réflexion de la commission est que les équipements ne vont plus pouvoir répondre aux besoins des écoles, associations et administrés. La commune de St Julien va devoir privilégier ses administrés et les associations locales, arrêter les écoles primaires ou faire payer des cotisations aux Communes.

M. GUERINEAU explique que le Maire de St Julien a expliqué au conseil communautaire que les équipements étaient saturés mais qu'il y avait toujours des créneaux libres en journée et qui fallait trouver une solution pour mutualiser ces créneaux avec les autres communes. Il faut arriver à mutualiser les installations pour régler une bonne partie du problème.

### **Demande diverse**

M. TREGOAT explique que le président du foot du Châble l'a contacté concernant la location de la salle communale. Ce dernier trouve inadmissible que les autres années la location lui revenait à 600 € et qu'aujourd'hui on lui demande 1 200 €. M. TREGOAT explique que 40 % des membres de l'association sont des habitants de Neydens.

M. GUERINEAU explique que le but était que l'autre commune donne une subvention. Cependant, il a été prévu dans le règlement que des demandes particulières peuvent être traitées par le conseil municipal.

Il propose de laisser la salle communale à 600 € et demande l'avis au conseil municipal. A une abstention, le conseil accepte la proposition de M. GUERINEAU.

### **Voirie**

M. CHAUTEMPS explique qu'il y a eu une reprise des discussions avec Ingédia concernant l'aménagement de la Z5. Les travaux pourraient commencer en milieu d'année 2015.

Il y a des soucis au chemin neuf concernant les chantiers notamment en matière de stationnement des véhicules sur la chaussée mais les gros travaux devront être bientôt terminés ce qui devrait palier au problème.

Il y a eu également des soucis de stationnements dangereux au niveau du carrefour de la Forge. Les engins de chantier ont laissés des traces sur la route et une demande de nettoyage va leur être envoyée.

Au niveau du carrefour des mouilles, le problème d'écoulement des eaux pluviales a été réglé.



### **Bulletins municipaux**

Mme HUBER informe le conseil municipal qu'elle a eu de nombreux retours positifs.

Mme VINCENT explique que plusieurs personnes, qui ne peuvent pas se déplacer et n'ont pas Internet, trouvent que les comptes rendus des conseils municipaux manquent.

Mme GIROD rappelle qu'il a été noté sur le premier bulletin que, sur demande, les comptes rendus peuvent être envoyés à domicile.

### **Associations**

Le téléthon a encore bien fonctionné cette année.

La princesse du Genevois est de Neydens et sera présente aux vœux du Maire.

La séance est levée à 21h48.



Neydens, le 16 décembre 2014  
Le secrétaire de séance  
Martial BAUDET



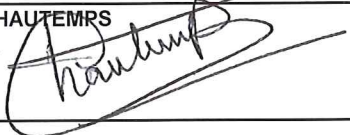
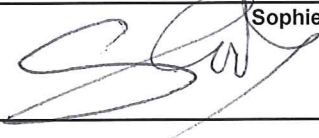



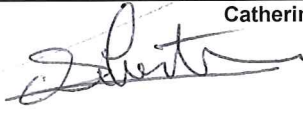
MAIRIE  
DE  
**NEYDENS**  
HAUTE-SAVOIE  
74160

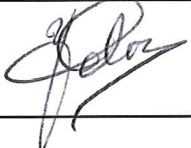

**CONSEIL MUNICIPAL**


SIGNATURES du conseil municipal du 16 décembre 2014

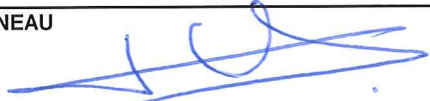
Caroline LAVERRIERE Maire 	Nathalie BLANES 
---	--

Bernard CHAUFEMRS 1er adjoint 	Sophie GIROD 
---	--


Carole VINCENT 2ème adjoint 	Catherine SILVESTRE 
---	---



Yves FELIX 3ème adjoint 	Martial BAUDET 
---	--


Eve ROUKINE 4ème adjoint <p>Absente excusée</p>	Roberto BONALDI 
---	--

Jean-Luc GUERINEAU 5ème adjoint 	Véronique VERGUET <p>Absente excusée</p>
---	---

Adrien DOCHE 	Michèle DUVAL 
---	--

Lionel VESIN <p>Absent excusé.</p>	Yves TREGOAT 
---------------------------------------	--

Cécile SAUTIER 	Levent BAYAT 
---	--

Claire HUBER 
---

Neydens, le 16 décembre 2014

Le Secrétaire de séance,

Martial BAUDET



Affiché le : 30 DEC. 2014